



VILLE DE MAISONS-LAFFITTE
78605 Cedex – Yvelines



Construisons ensemble

Compte-rendu de réunion du 16 mai 2018 Conseil de quartier de la Zone pavillonnaire

Conseillers de quartier présents 9

Conseillers de quartier excusés 1

Conseillers de quartier absents 25

Monsieur Claude KOPELIANSKIS (M. K.), Maire-adjoint en charge du quartier de la Zone pavillonnaire ouvre la réunion à 19h05. Il commence par remercier les participants de leur présence.

Les points de l'ordre du jour suivants ont été débattus :

1. Retour sur la dernière réunion de quartier
2. Éléments de réponse aux questions posées en amont de la réunion
3. Programme de travail et échange avec l'auditoire
4. Agenda 2018 : Calendrier et ordre du jour de la prochaine séance

1/ Retour sur la dernière réunion de quartier

Aucune remarque particulière n'a été faite sur le compte-rendu de la dernière réunion de quartier.

2/ Éléments de réponse aux questions posées en amont de la réunion

Circulation, stationnement, sécurité

Sécurité des enfants vers les écoles Ledreux et Cocteau

Des incivilités de conducteurs ont été signalées aux abords des écoles Ledreux et Cocteau. La vitesse est jugée excessive, principalement sur les rues d'Achères, du Gros Murger, de la Passerelle et Saint-Nicolas. Les conseillers regrettent l'irrespect des stops et des feux aux carrefours Saint-Nicolas/Gros Murger et Achères/Gros Murger.

Ils pointent le fait que de plus en plus de cyclistes et de conducteurs roulent à contresens sur la rue Jean Mermoz. Monsieur Kopelianskis répond qu'il ne peut malheureusement pas nier ces incivilités. Il précise que ce sont des cyclistes adultes et non des enfants qui contreviennent très souvent aux règles de circulation.

En outre, il invite les riverains à interpeller la Police Municipale en cas de non respect des règles de circulation.

Un débat s'est ensuite engagé sur les problématiques engendrées par les vélos qui circulent sur les trottoirs.

Certes, le double sens est toléré par la législation répond l' élu. En revanche, il pose un réel problème d'insécurité.

De ce fait, il est interdit de circuler à double sens à Maisons-Laffitte. Cette infraction est passible d'une amende.

Par la suite, les conseillers mentionnent que la Ville mérite davantage de pistes cyclables car il s'agit d'un réel besoin pour la population mansonnienne.

M.K., après avoir expliqué que la mairie trace des pistes cyclables aux endroits qui en offrent cette possibilité, propose aux délégués de créer une commission sur ce thème et de lui faire un retour de leurs propositions.

Voitures ventouses, notamment sur les rues du Gros Murger, des Platanes

Des difficultés de circulation et de croisement provoquées par le stationnement anarchique voire dangereux des voitures ventouses ont été remontées. Les conseillers regrettent le fait que la Police Municipale n'applique pas toujours la verbalisation. Ils font, particulièrement référence au stationnement sur la rue du maréchal Gallieni. Ils ajoutent que la mise à la fourrière est, selon eux, un moyen d'éviter ces stationnements abusifs et ventouses.

L'élu répond qu'il est tout à fait possible de faire évacuer ces voitures. Pour ce faire, il convient d'informer la Police Municipale qui, après un constat de stationnement de 7 jours consécutif, en informe la Police Nationale qui se charge des formalités de mise en fourrière.

Rue de la Passerelle (côté pair)

Un habitant du quartier signale un affaissement de la voirie et des déchaussements des bordures de trottoirs.

M.K. précise que des travaux de voirie sont réalisés par le prestataire de la Ville au fur et à mesure et en fonction des priorités. Une campagne de rebouchage des routes a lieu ponctuellement. Les riverains sont invités à signaler tout affaissement de la voirie à la mairie.

Des reprises d'affaissement ont été traitées par la Voirie aux endroits suivants :

- rue d'Achères,
- place de la Libération,
- rue de la République.

Poteaux téléphoniques

Un conseiller indique que le remplacement en cours des poteaux téléphoniques en bois par des poteaux métalliques pose des risques pour la sécurité des piétons et des bâtiments. Il détaille des malfaçons : poteaux penchés, mal scellés, dégradation des trottoirs et enrobés non repris.

L'élu répond que ces poteaux n'appartiennent pas à la Ville mais à France Telecom. La mairie ne peut donc pas les changer.

Éclairage public

Il est demandé aux services de la mairie d'étudier la proposition consistant à moduler l'intensité de la lumière avec des détecteurs de présence. Cette mesure permettrait de concilier sécurité des personnes et économie d'énergie martèlent certains délégués.

Hormis le fait que cette solution nécessite de changer tout le système, elle est onéreuse pour un gain assez faible explique M. K. Les détecteurs de présence sont mis en place lorsque cela est possible. C'est le cas du Chemin de la Digue. En revanche, pour des raisons de sécurité, il n'est pas admis d'éteindre complètement les lumières la nuit.

Bus

Un conseiller demande si les besoins en transport des Mansonniens ont été remontés à la Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucles de Seine.

19 villes des Yvelines et Bezons, soit un total de plus de 330 000 habitants forment cette Communauté d'Agglomération.

Ce chapitre a été évoqué au SIVOM (concerne Maisons-Laffitte et Le Mesnil le Roi). Île de France Mobilités a fait des propositions de tracés de toutes les lignes qui passent par Maisons-Laffitte et Le Mesnil. Ces tracés sont en discussion.

Il est à signaler que la compétence des transports est du domaine de l'intercommunalité.

Circulation chemin de la Digue

L'aménagement de la circulation rue de la Digue les mercredis et samedis a été demandé. Il est précisément proposé d'installer une barrière sur le tronçon de la rue qui est fermé le dimanche. Cette mesure devrait sécuriser cette rue au moment où elle est le plus empruntée par les enfants et permettre au reste des usagers de circuler, souligne le conseiller porteur de la proposition.

L' élu répond qu'il est ingérable de mettre en place une barrière pour différentes raisons :

- qui va s'occuper de la lever et de la baisser ?
- le Centre Technique Municipal emprunte ce passage tous les jours,
- les salariés de Veolia passent aussi par ce chemin pour rejoindre leurs locaux,
- les livraisons quotidiennes de Veolia se font par la rue de la Digue.

Feu piéton angle rue du Gros Murger/Saint Nicolas

Ce feu est masqué par l'auvent de la boulangerie lorsqu'il est baissé.

La Voirie a adressé un courrier au boulanger puisque l'autorisation lui a été donnée mais l'auvent ne doit pas être baissé en totalité pour masquer le feu.

Rue de la Procession

Les conseillers mentionnent un problème de sécurité. Des conducteurs empruntent cette rue pour rejoindre le centre-ville plus rapidement.

Des contrôles de vitesse sont régulièrement effectués par la mairie. M. K. précise que 10 % des automobilistes contreviennent aux vitesses autorisées.

Installation de radar

Un conseiller propose la mise en place de radar car de nombreux automobilistes grillent les feux rouges au niveau de la rue des Loges. En conséquence, la sécurité des enfants se rendant à l'école Ledreux est menacée.

Il s'agit d'une décision qui se prend au niveau national. La Ville n'a pas autorité à mettre en place des radars.

Pour rappel, lorsque l'on grille un feu, on s'expose à 90 euros d'amende et 4 points de retrait sur le permis.

Permanence nocturne de la Police Municipale

Plusieurs conseillers notent des incivilités nocturnes et regrettent le manque de disponibilité de la Police Nationale. Ils sont favorables à une augmentation des effectifs de la Police Nationale.

L' élu informe qu'une demande a été formulée à la Police Nationale dans ce sens.

Par ailleurs, en réponse à la proposition de mise en place de permanence nocturne pour les agents de la Police Municipale, M. K. souligne que sa mise en œuvre n'est pas envisageable financièrement.

La Police Municipale est présente 7 jours sur 7, ce qui n'était pas le cas au début du mandat municipal.

Voirie

Aménagement de l'espace public devant l'école Saint-Nicolas

Il est proposé de supprimer les bancs actuels implantés devant l'école Saint-Nicolas pour les remplacer par une typologie de bancs utilisables en journée et en position « enterrée » la nuit.

Ce type de structure semble difficilement réalisable techniquement en tenant compte de la multiplicité des réseaux enterrés de faible profondeur.

Mise en place de composteurs groupés, de ruches

Il est possible de demander à titre individuel ou à titre groupé au service compétent de l'intercommunalité. Cependant, sur la voie publique, il y a un gros risque que ces composteurs soient transformés en poubelles collectives et dégradées.

Des ruches ont été inaugurées sur le chemin de la Digue en mai dernier.

Aménagement des entrées de forêt - Plantation d'arbres et végétalisation des tours d'arbres

M. K. invite les conseillers à constituer une commission sur ce thème et à formuler des propositions. Il rappelle, par ailleurs que, sur la rue du Maréchal Foch, la Ville a tenu compte des idées des conseillers.

Plots de parking

Le remplacement de ces plots en plastique est demandé par les conseillers.

Ce point a déjà été discuté lors des précédentes séances de quartier.

Le remplacement se fera au fur et en mesure et en fonction des priorités.

Tags sur les arbres

Un conseiller regrette les tags sur certains arbres.

L' élu répond que le nettoyage de ces tags nécessite une attention toute particulière. En effet, il est très délicat d'enlever les tags car les produits utilisés sont généralement toxiques et contribueraient à faire mourir l'arbre.

Parking rue de la Digue

Stationnement rue de la Digue/palais omnisports

Une zone bleue de stationnement existe déjà sur ce lieu. La mairie envisage la construction d'un parking en face de la passerelle d'accès à l'île de la commune. Il s'agit d'un parking de surface complémentaire.

Fibre optique

Orange a lancé les travaux de raccordement de la fibre optique. La Ville a donné son accord sur le positionnement des premières armoires. On peut envisager que les premiers abonnés qui le souhaitent devront en faire la demande auprès de leur fournisseur d'accès. Ils seront ainsi raccordés vers la fin de cette année.

Trottoirs

Abribus

L'installation d'abribus est demandée sur la rue Pauline Kreuzer partant du constat que, tous les paramètres sont réunis pour permettre cette installation (station très empruntée, place disponible).

La proposition sera étudiée par la mairie répond l' élu.

Aménagement de la rue du Maréchal Foch

Un conseiller souhaite connaître les propositions des riverains qui ont été retenues par la mairie.

M. K. précise qu'il y a eu un vrai dialogue entre les délégués et la mairie qui a abouti sur les conclusions suivantes :

1. mise en place du stationnement figé,
2. arbres dans le projet final dont l'essence a été suggérée par une conseillère,
3. refus du sens unique,
4. refus de la piste cyclable car l'espace actuel ne permet pas son installation,
5. toute la longueur de la rue est en zone 30. Cela signifie que tous les moyens de circulation (vélos, voitures...) seront égaux.

Impasse Marie Louise

Un conseiller demande le remplacement des potelets en plastique postés sur le passage Marie Louise par des plots en fer.

Cette proposition n'est pas recevable car les potelets en fer représentent un danger à la circulation.

Sécuriser la rue d'Achères

Il est proposé à la Ville d'étudier des moyens de briser la vitesse et de faire respecter les feux.

M. K. répond qu'il y a déjà suffisamment de moyens mis en place, en l'occurrence l'installation de ralentisseurs.

Urbanisme

Projet rue de la Passerelle

Le projet « Rue de la Passerelle » correspond à un des périmètres de veille foncière faisant l'objet d'une convention avec l'EPFIF (Etablissement Public Foncier d'Ile de France) en date du 18/07/2017.

Il est composé de 7 parcelles, situé entre les numéros 2 quater et 8 bis de la rue de la Passerelle, dont une a été acquise par l'EPFIF en août 2017. Ce périmètre est vraisemblablement voué à accueillir un programme de logements (en accession et social) ainsi que des espaces de bureaux.

Réaménagement du parking du marché

La mairie est en attente des résultats du recours.

Environnement

Incivilités sur la voirie

Des incivilités en tout genre comme les déjections canines, abandon de déchets et d'encombrants ont été remontés sur différents quartiers comme l'intersection rue de la République/rue de la Procession.

Ces informations ont été transmises au service nettoyage de la Ville. Un passage régulier est fait par un cantonnier aussi bien à cet endroit que sur la passerelle du marché.

Encombrement des containers à ordures

Encombrement récurrent des containers à ordures sur les trottoirs empêchant le passage de poussettes et passants

La Ville fait intervenir le représentant de la Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucles de Seine à chaque fois que le problème est signalé.

Décharges sauvages

Un conseiller se demande s'il est possible de déposer les encombrants sur les trottoirs une fois par mois.

Oui, répond l' élu. La logistique est la même que ce qui existait avant. Il convient d'appeler au 08 22 65 98 99 et de prendre rendez-vous

Transports

Transdev

Les conducteurs ne respecteraient pas le code de la Route.

Le responsable de Transdev sera informé de la situation.

Divers

Passage gratuit à la gare

Les conseillers sollicitent un passage gratuit vers les quais de la gare pour rejoindre le stand de potager.

La mairie n'a pas compétence à intervenir sur le territoire de la SNCF.

Infrastructures de la ville

Certains conseillers déplorent le fait que des habitants des communes voisines profitent des infrastructures de la Ville (salle de sports, parc...).

La mairie répond qu'il est impossible d'interdire l'accès de la Ville aux habitants des communes périphériques.

Compteurs Linky

Les participants s'interrogent sur les effets des compteurs linky sur la santé.

M. K. précise que l'installation de compteurs linky ne représente aucun danger. Il s'agit d'une décision qui se prend au niveau national. Les premiers compteurs sur Maisons-Laffitte viennent d'être posés début juillet. Aucune plus value ne sera notée sur les factures. M. K. appelle les Mansonniens à être vigilants et à veiller à ne pas ouvrir leurs portes à des imposteurs.

Une information est rédigée dans le dernier magazine municipal de juillet/août pour informer la population.

Fin de la réunion à 21h.

Vous souhaitez plus de renseignements ?

Rendez-vous sur le site de la Ville [www.maisonslaffitte.fr/Vie Municipale/Conseils de quartier](http://www.maisonslaffitte.fr/Vie_Municipale/Conseils_de_quartier)

Envoyez un mail à conseils.quartiers@maisonslaffitte.fr

Téléphonez au 01 34 93 13 36